

# OUEST CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

EXEMPLAIRE  
GREFFE

Jean-Baptiste GOUTTENOIRE  
Mickaël GOUVARY  
Erwan LE BOEUF  
Géraldine LE BRETON  
David LE LIBOUX  
François-Xavier LE PAIH  
Gilles LE SQUER

*Experts-Comptables  
Commissaires aux comptes*

Fonds de Dotation APLEM

49, rue Blaise Pascal

35175 BRUZ

---

**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 août 2022**

[www.ouestconseils.bzh](http://www.ouestconseils.bzh) 

**OUEST CONSEILS VANNES** 36 bd de la Résistance - Immeuble Golfe Affaires - CS 92092 - 56003 VANNES Cedex  
Tél. 02 97 26 73 00 - Email : [contactvannes@ouestconseils.fr](mailto:contactvannes@ouestconseils.fr)

Cabinet Colin Henrio - S.A.S. au capital de 1 000 000 € - R.C.S. VANNES 876 680 166 - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Bretagne  
Société de commissariat aux comptes membre de la CRCC Ouest Atlantique

**BREST - QUIMPER - LORIENT - AURAY - VANNES - MUZILLAC**



## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2022

---

**Aux membres du Fonds de Dotation APLEM,**

### ▪ **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation APLEM relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### ▪ **Fondement de l'opinion**

---

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

## ▪ **Justification des appréciations**

---

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ▪ **Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

***Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

## ▪ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## ▪ **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

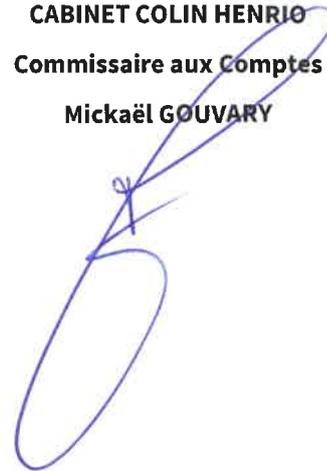
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**A VANNES, le 10 mars 2023**

**CABINET COLIN HENRIO**  
**Commissaire aux Comptes**  
**Mickaël GOUVARY**



Bilan Actif

Période du 01/09/21 au 31/08/22

APLEM

Devise d'édition EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/08/2022	Net (N-1) 31/08/2021
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres				
Immobilisations grevées de droits				
immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL I ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES</b>				
<b>CRÉANCES (3)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	57 723		57 723	59 618
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)</b>				
<b>TOTAL II ACTIF CIRCULANT</b>	<b>57 723</b>		<b>57 723</b>	<b>59 618</b>
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>57 723</b>		<b>57 723</b>	<b>59 618</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à moins d'un an

**ENGAGEMENTS RECUS**

Legs nets à réaliser :

Acceptés par les organes statutairement compétents

Autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre



Bilan Passif

Période du 01/09/21 au 31/08/22

APLEM

Devise d'édition EURO

	Net (N) 31/08/2022	Net (N-1) 31/08/2021
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatif sans droit de reprise	56 223	58 118
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau sur gestion propre		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>56 223</b>	<b>58 118</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
<b>TOTAL III FONDS DEDIES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 500	1 500
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL IV DETTES</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>
Ecart de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>57 723</b>	<b>59 618</b>
(1) A plus d'un an	A moins d'un an	1 500
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		

**QUEST CONSEILS VANNES**  
 SAS Cabinet COLIN HENRIO  
 30A boulevard de la Résistance  
 CS 92092  
 56003 VANNES CEDEX  
 Siret : 676 680 166 00041

Compte de résultat en liste

Période du 01/09/21 au 31/08/22

APLEM

Devise d'édition EURO

	31/08/2022	31/08/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]		
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		
<b>Dont à l'exportation :</b>		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation		
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
- Cotisations		
- Autres produits	26 895	1 882
<b>TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>26 895</b>	<b>1 882</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	26 906	1 882
- Impôts, taxes et versements assimilés		
- Salaires et traitements		
- Charges sociales		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges		
<b>TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>26 906</b>	<b>1 882</b>
<b>I. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>(11)</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)	11	
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>11</b>	
<b>CHARGES FINANCIÈRES :</b>		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)		
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV CHARGES FINANCIÈRES</b>		
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>11</b>	

Compte de résultat en liste

Période du 01/09/21 au 31/08/22

APLEM

Devise d'édition EURO

	31/08/2022	31/08/2021
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS ( I - II + III - IV )</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Reprises provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ( V - VI )</b>		
Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VIII )</b>	<b>26 906</b>	<b>1 882</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VII + IX )</b>	<b>26 906</b>	<b>1 882</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

**QUEST CONSEILS VANNES**  
SAS Cabinet COLIN HENRIO  
36A boulevard de la Résistance  
CS 92092  
56003 VANNES CEDEX  
Siret : 876 680 168 00041

## PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022 dont le total est de 57 723 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat nul, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

La création du fonds de dotation « APLEM » a été publiée le 29 août 2020.

Son objet social est décrit dans les statuts : soutenir, animer, conduire et mettre en œuvre tous moyens visant à lutter contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination et ainsi conduire toute mission d'intérêt général à caractère social, éducatif, culturel, sportif et environnemental visant à favoriser l'amélioration de la qualité de vie des personnes exclues et/ou discriminées, leur réinsertion ainsi que la perception du grand public vis-à-vis e ces personnes.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## 1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Le fonds de dotation a perçu des dons manuels spontanés de :

- Don Aplim : 25 000 €

## 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales et comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## 3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Absence d'évènement postérieur à la clôture nécessitant une information en annexe.

## 4. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Le Fonds ne détient aucune immobilisation.

L'ensemble des créances et dettes est d'une durée inférieure à un an.

## 5. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES (en K€)

Actif circulant	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Créances	0		
Produits à recevoir – Intérêts courus à recevoir			
Charges constatées d'avances			
Total	0		

## 6. ETAT DES ECHEANCES DES DETTES (en K€)

	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2	2		
Compte courant				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	2	2		

Il n'y a pas d'engagement hors bilan.